

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon – 9 décembre 2013 – 10 heures

Sages femmes

Acteurs de soins de premier recours

L'ISNAR-IMG soutient l'ANESF dans la reconnaissance des sages-femmes comme acteurs de soins de premier recours de la santé de la femme.

Diagnostic et suivi de grossesse non pathologique, consultation de contraception et suivi gynécologique de prévention font partie des champs de compétences de la sage femme tel que définis dans le Code de la Santé Publique¹. Ces **compétences, partagées avec le médecin généraliste, doivent être reconnues** par les pouvoirs publics.

Une prise en charge moderne, efficiente, de qualité et pérenne ne peut reposer que sur la mise en place d'un **réseau pluri-professionnel de prise en charge centrée sur la patiente**, autour de laquelle les différents protagonistes interviennent selon leur domaine de compétences, **dans un esprit de coordination et dans l'intérêt exclusif de la patiente.**

Les étudiants sages femmes et les internes en médecine générale demandent un enseignement commun concernant les **compétences partagées sur la prise en charge ambulatoire de la santé de la femme en premier recours**. Cet enseignement devra **permettre à chaque futur professionnel de santé, une meilleure connaissance de chacun de ces métiers**. Ainsi, cette coopération permettra **une meilleure efficacité de chaque professionnel de santé.**

Une filière universitaire autonome pour les sages femmes !

A l'instar des futurs médecins généralistes, les sages femmes en formation ne doivent pas être laissées pour compte dans la reconnaissance de leur filière universitaire.

L'ANESF et l'ISNAR-IMG demandent l'intégration de la formation des sages femmes à l'Université et ce de façon autonome. A la manière des autres professionnels de santé, les étudiants sages femmes doivent pouvoir accéder à une filière de **recherche et d'enseignement**. La qualité de cette profession en dépend.

L'ISNAR-IMG soutient l'ANESF pour la valorisation de l'enseignement, la reconnaissance des compétences de soins en premier recours, et le développement universitaire de la profession, pour qu'elle soit reconnue comme il se doit par les pouvoirs publics.

Pour l'ISNAR-IMG, Julien POIMBOEUF, Président.
Pour l'ANESF, Thomas SAVARY, Président.

¹Article L.4151-1 du Code de la Santé Publique

Contacts presse :

ISNAR-IMG - Inter Syndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale

Julien POIMBOEUF, Président - 06 73 07 53 01 - president@isnar-img.com

ANESF - Association Nationale des Etudiants Sages Femmes

Thomas SAVARY, Président - 06 74 62 52 31 - president@anesf.com